

## usurpation adresse postale

## Par armimi, le 23/02/2023 à 19:47

Bonjour, je reçois du courrier à mon adresse postale au nom d'une personne que je ne connais pas, le courrier venant de Renne avec le logo Republique française je suppose que c'est une contravention, je retourne toujours ces courriers et ceci depuis plus d'un an, mais cela continu. Il se trouve que mon mari c'est fait voler ses papiers il y a une quinzaine d'années et a fait une déclaration de vol au commissariat de notre commune, je suppose qu'il ya une cause à effet. Mon mari est décédé depuis plus de 4 ans. Pour ma part je n'ai pas mon permis de conduire et j'ai un fils qui vient me rendre visite le week-end mais il est non-voyant. Que faire??

Par yapasdequoi, le 24/02/2023 à 14:49

Bonjour,

Les courriers sont à remettre au guichet (ou au facteur) avec la mention NPAI.

Vous pouvez éventuellement porter plainte contre la personne dont le nom figure sur l'enveloppe. Mais c'est probablement sans espoir si la personne est introuvable.

Par Henriri, le 25/02/2023 à 10:05

## Hello!

**Armimi** vous recevez des courriers à votre adresse au nom d'une autre personne, ok. Rendez-les à la poste comme vous y invite Yapasdequoi bien sûr sans les ouvrir! On peut imaginer que cette personne a habité à votre adresse et déménagé sans changer d'adresse sur sa carte grise.

Mais est-ce vraiment un probléme voire un préjudice pour vous ? S'il y avait usurpation d'identité (les PV de cette personne adressés à votre nom ?) ce serait une toute autre histore...

A+